



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 26 mars 2004

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 16 mars 2004

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 31 mars 2004

**Espaces Publics : Lancement d'une étude de faisabilité pour la
reconquête des espaces publics Donjon/Jardin des Plantes et de
programmation pour le traitement de la Place du Donjon**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance :

Mademoiselle Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Nathalie BEGUIER donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.
Mme Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, M. Joël RENOUX, Mme Christabelle CHOLLET

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 mars 2004

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

L'engagement de la municipalité pour la reconquête des espaces publics est fondé sur les principes du renouvellement urbain, de la valorisation du cadre de vie et de la définition des usages et doit, à l'instar de la qualification de la Place de la Brèche et de la Place du Roulage, se poursuivre.

La Place du Donjon et le Jardin des Plantes en constituent une nouvelle étape. En effet, ces deux espaces publics, lieux mémoire de la ville, ont évolué au fil du temps dans leur pratique, dans leur usage comme dans le sens et l'image peu valorisante qu'ils offrent désormais.

La pratique de la ville évoluant, il s'avère nécessaire de reconsidérer ces lieux en les inscrivant pleinement dans une continuité de reconquête des espaces publics dans un objectif de mise en valeur patrimoniale, de recherche de qualification et d'application contemporaine des pratiques et des usages. Il s'agit également de mettre l'accent sur la conception du paysage comme de la planification de l'environnement.

Dans cette logique, la Place de la Brèche, suivie de ces deux espaces publics reliés par la Sèvre Niortaise, se conjuguent pour former une trilogie de places complémentaires affirmant le renouvellement urbain et la qualité du cadre de vie. Trois thématiques sont ainsi développées :

- Un espace de vie, de centralité urbaine par excellence : animation, attractivité, événements, commerces, culture :
Ø la Place de la Brèche
- Une place urbaine riche à fort caractère patrimonial:
Ø la Place du Donjon
- Un lieu de détente, de repos, de quiétude, et de déambulation : le poumon vert inscrit dans la ligne verte le long de la Sèvre :
Ø le Jardin des Plantes

La Place du Donjon est un espace public majeur, situé au cœur historique de la ville entre deux des monuments les plus emblématiques, les Halles et le Donjon, au pied de la sèvre Niortaise. En ce sens, elle doit être réappropriée et mise en valeur comme un lieu à part entière.

Le premier acte de cette requalification consiste en la suppression du stationnement de surface par le lancement de l'opération du parking souterrain du Donjon dont la DSP est en cours de consultation.

Le Jardin des Plantes a perdu au fil du temps sa vocation initiale de parcours botanique. Il s'agit, désormais, de s'appuyer sur un réaménagement en mesure d'initier un nouveau lieu urbain qui favorisera tant son propre désenclavement que celui du quartier (nouvelles liaisons avec Du Guesclin, le lycée, la piscine, la Coulée Verte, la Place Jules Ferry...). Une connexion ville haute / ville basse par de nouveaux modes de déplacement et la création de nouveaux cônes de visibilité doit être privilégiée.

La volonté de création de parcours et de déambulation devra lier à la fois ces places, ce jardin, ce quai, et cette île. Des paysages, des perceptions et des mises en valeur patrimoniales allant du pied du Donjon au jardin des plantes dégageront ainsi les plaisirs du renouveau de l'espace public.

En conséquence, dans un esprit de complémentarité des approches, il convient de lancer une étude de faisabilité générale portant sur le devenir de ces espaces publics et sur leur rôle dans la cité. Elle aboutira dans un second temps à une étude de programmation spécifique à la Place du Donjon

Préalablement, il convient de constituer un groupe de travail qui devra en tout premier lieu définir les orientations, préciser le degré d'intervention assurant une bonne cohérence d'ensemble, et déterminer le premier périmètre de réflexion à partir duquel se déclinera une programmation.

Sur proposition de la Commission Générale, ce groupe pourrait être composé de :

- Monsieur Gilles FRAPPIER
- Monsieur Amaury BREUILLE
- Madame Nathalie BEGUIER
- Monsieur Gérard NEBAS
- Madame Jacqueline LEFEBVRE

Participeront également à ce groupe de travail:

- La Direction de l'AMERU (pilote)
- La Direction des Espaces Publics

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE).
- Approuver la constitution du groupe de travail composé de Madame Nathalie BEGUIER, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Gilles FRAPPIER, Monsieur Amaury BREUILLE et Monsieur Gérard NEBAS.
- Autoriser Monsieur le Maire à lancer la consultation pour la désignation d'un bureau d'études en vue de la réflexion et de la faisabilité de l'aménagement Place du Donjon/Jardin des Plantes et de la programmation de la Place du Donjon proprement dite.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir.
- Dire que les sommes seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.
- Solliciter les participations.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Le Maire de Niort

Alain BAUDIN

[Ordre du jour](#)